

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Janick Seyer-Bessette](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8d001ffbe2545c5b4769071b>

Date d'obtention : 2021-03-19 15:08:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que le programme est une méthode d'intervention qui a pour but une harmonisations des pratiques au sein des établissements et à la description des tâches de chacun des palliers des intervenants. C'est également une méthode d'intervention qui permet d'accélérer les procédures en ce qui concerne les dénonciation et aussi d'assurer à toutes les étapes le respect des lois et des droits de la victime comme des instigateurs.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mis à part le fait que je vais maintenant utiliser les "feuilles" fournies par la trousse, je n'aurai pas tant de changement dans mes futures interventions. Par contre, l'harmonisation au niveau des pratiques eu sein de notre école facilitera notre travail à tous. Cette formation me fera par contre un bon "refresh" de formation que j'avais déjà eu par le passé.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À suivre le protocole mis en place, agir avec bienveillance, respecter les lois prescrites.